



ZONE:	Ca 733
<i>Commerciale de type artériel</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) excluant les magasins de vente d'articles pour la piscine et les quincailleries

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

- (1) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville
- (2) PIIA 007 - Routes 117 et 329

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE										
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	c5		commerce artériel léger		■(a)				
		i3		entreprise de la construction		■				
		p1		communautaire récréatif			■			
		u1		utilité publique légère			■			
LOGE-MENTS	Nombre de logements		min.	0	0					
	Nombre de logements		max.	0	0					
STRUCTURE / BÂT	Isolée			■						
	Jumelée									
	Contiguë									
BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	2	--					
	Largeur minimum		(m)	7	--					
	Superficie de bâtiment au sol minimum		(m ²)	67	--					

TERRAIN	Superficie minimum		(m ²)	1200	--				
	Largeur minimum		(m)	30	--				
	Profondeur minimum		(m)	30	--				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	8	--			
		Avant maximum		(m)	--	--			
		Latérale minimum		(m)	2	--			
		Total des deux latérales minimum		(m)	6	--			
		Arrière minimum		(m)	8	--			
		Espace naturel		(%)	--	--			
		Rapport espace bâti / terrain		max.	0,3	--			
		Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--			
Nombre de logement / hectare		max.	--	--					

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(1)						
	(2)						